Le Congrès
des pouvoirs locaux et régionaux

20ème SESSION PLENIÈRE
CG(20)11

2 mars 2011

Déclaration du Secrétaire Général du Congrès lors de la 1107e réunion des Délégués des Ministres (2 mars 2011)

Andreas Kiefer, Secrétaire Général du Congrès

Communication au Comité des Ministres

I. ACTIVITÉS DU CONGRÈS 3

1. Le processus de réforme 3

2. Suivi de la Charte et observation des élections 3

3. Activités de coopération 4

4. Point sur les questions roms 5

II. ACTIVITÉS DU BUREAU DU CONGRÈS 6

III. PROCHAINE SESSION 7

IV. ANNEXES 8

1. Avant-projet d'ordre du jour de la 20e session du Congrès 8

2. Autres activités et événements : 31 octobre 2010 – 28 février 2011 17

3. Mandat des commissions du Congrès 18

4. Forum des villes euro-arabes – Projet de déclaration 23

I. ACTIVITÉS DU CONGRÈS

1. Le processus de réforme

Depuis le premier rapport de l'ancien président Halvdan SKARD (Norvège, SOC), en juin 2009, le processus de réforme du Congrès a connu une période de réflexion, de formulation et de rédaction des propositions, nourrie de consultations avec des membres du Congrès ainsi que des associations européennes et nationales de pouvoirs locaux et régionaux pour, finalement, aboutir à une prise de décision. Ce processus en est aujourd'hui à sa phase de mise en œuvre.

La 19e session du Congrès (Strasbourg, 26-28 octobre 2010) a approuvé les principaux changements apportés à ses structures et méthodes de travail ainsi que les amendements à la Charte du Congrès, soumis et approuvés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 janvier 2011.

Parmi ces changements, citons la mise en place de trois nouvelles commissions statutaires, en remplacement des quatre précédentes : une commission de suivi, une commission de la gouvernance et une commission des questions d'actualité. Elles ont entamé leurs travaux en octobre 2010.

Le Bureau du Congrès a salué l'adoption par le Comité des Ministres de la Résolution statutaire CM/Res (2011)2 relative à la réforme du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Lors de sa réunion du 18 février 2011, le Bureau a également applaudi la déclaration des Délégués relative à sa réforme et a encouragé le Comité à poursuivre dans cette voie. Le Bureau a informé tous les membres du Congrès de cette évaluation positive et encourageante de la part du Comité des Ministres, et poursuivra ses travaux dans le même esprit et en étroite concertation avec le Comité.

À la suite de la décision prise par le Comité des Ministres, la Commission permanente du Congrès sera remplacée par un Forum statutaire composé des présidents de toutes les délégations nationales et des membres du Bureau du Congrès. Les travaux du Forum statutaire débuteront en juin 2011. Avec le mandat prolongé des membres du Congrès, de deux à quatre ans, et le quota de 30 % exigé pour pallier la sous-représentation des femmes dans les délégations nationales, également appliqué aux membres suppléants, le Congrès pourra assurer une plus grande cohésion au sein de ses programmes de travail et trouver un meilleur équilibre en termes de parité entre les sexes dans tous les organes du Congrès, et ce à partir de la prochaine session de renouvellement, en octobre 2012.

D'autre part, le Règlement intérieur du Congrès fait actuellement l'objet d'un remaniement complet, en vue d'optimiser l'efficacité et la portée des structures et des méthodes de travail de cet organe. Ce Règlement intérieur révisé devrait être adopté lors de la session plénière du Congrès en octobre 2011.

2. Suivi de la Charte et observation des élections

Le 12 décembre 2010, une délégation de cinq membres du Congrès a effectué une mission d'observation ciblée afin d'évaluer la situation politique dans l'entité territoriale autonome de Gagaouzie et, plus précisément, l'élection de son Gouverneur (Bashkan). Dans ses conclusions, la délégation du Congrès a insisté sur le manque permanent de corrélation entre les règlements régionaux et le code électoral de la Moldova, sur la nécessité de modifier plusieurs dispositions régionales et, enfin, sur des problèmes liés à l'utilisation de trois langues officielles dans l'entité autonome de Gagaouzie. Des carences ont aussi été observées concernant l'administration électorale, notamment quant à l'exactitude des listes électorales.

Les résultats de l'observation des élections en Ukraine, le 31 octobre 2010, seront présentés et examinés lors de la prochaine session plénière du Congrès. Cette mission d'observation a été menée conjointement par des délégations du Congrès et du Comité des Régions.

En 2011, douze pays supplémentaires seront soumis à la procédure de suivi ordinaire du Congrès avec des objectifs politiques clairs : non seulement identifier précisément les problèmes et les doutes observés quant aux engagements pris par des Etats parties à la Charte européenne de l'autonomie locale, mais aussi permettre aux pays concernés d'améliorer leur bilan, notamment pour respecter la Charte mais aussi la bonne gouvernance. Les visites seront aussi l'occasion de promouvoir les droits de l'homme au niveau local et régional, ainsi que de sensibiliser davantage les pouvoirs locaux à leurs responsabilités dans ce domaine. Les pays concernés sont la France, le Portugal, l'Irlande, la Bosnie-Herzégovine, l'Italie, l'Albanie, la République tchèque, la Moldova, l'Allemagne, l'Espagne, la Lituanie et l'« ex-République yougoslave de Macédoine ».

Avec la mission menée en France, Autriche, Belgique et Serbie, le Congrès a bouclé le premier cycle de suivi des 44 Etats membres ayant, à ce jour, ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale. Les efforts déployés par le Congrès pour encourager tous les Etats membres du Conseil de l'Europe à adhérer au système de la Charte sont en passe d'aboutir. Andorre, en signant la Charte lors de la 19e session, en octobre 2010, a clairement encouragé les deux petits Etats restants, Monaco et Saint-Marin, à suivre son exemple à cet égard.

Le processus de réforme en cours a abouti à un résultat important : l'amélioration des activités de suivi du Congrès qui couvrent, vous le savez peut-être, les 44 pays ayant ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale. Le but est de rendre cet exercice plus juste et objectif, plus régulier, plus transparent mais aussi plus contraignant pour le Congrès lui-même.

S'agissant de la fréquence de cet exercice, à noter que le Congrès a mené 13 missions en 2010, soit près de trois fois plus que l'année précédente. En 2011, douze pays feront l'objet de la procédure de suivi, dans le clair objectif non seulement de circonscrire les problèmes et les défaillances, mais aussi d'aider les pays concernés à améliorer la gouvernance et les conditions de mise en œuvre des droits de l'homme à l'échelon local et régional.

3. Activités de coopération

La rencontre entre les deux présidents, celui du Congrès et celui du Comité des Régions de l'UE, le 12 janvier 2011, a permis aux deux parties présentes d'affirmer leur volonté politique de coopération structurée. Ces efforts de coopération accrus s'articuleront autour de quatre grands axes thématiques : la gouvernance multi-niveaux, la promotion de la démocratie locale et régionale, la promotion et la protection des droits fondamentaux, la coopération territoriale et transfrontalière et le dialogue interculturel.

En outre, les présidents Bresso et Whitmore sont convenus d'accroître la capacité du Comité des Régions (CdR) à participer à des missions d'observation des élections dans le cadre de sa stratégie de relations extérieures. Ainsi ont été organisés des séminaires de formation communs, initiatives conjointes qui se poursuivront dans l'avenir proche.

Le Congrès coopère avec l'Agence des droits fondamentaux, laquelle participe à une approche commune de la gouvernance visant à mettre en œuvre les droits fondamentaux.

D'un commun accord, les deux organisations ont estimé qu'il serait utile de renforcer la coopération interinstitutionnelle et d'élaborer une charte sur une gouvernance multi-niveaux en vue d'établir un consensus paneuropéen sur ce type d'administration.

Deux autres domaines d'intérêt commun ont été identifiés, notamment pour faire suite à la conférence de Messine : la coopération transfrontalière et le développement de stratégies communes pour lutter contre la corruption. Ce point vient amplement élargir le champ de la coopération – notamment pour des questions telles que l'intégrité, la transparence et les fonctions des membres élus –, tout à fait en accord avec le rapport rédigé par le Congrès en la matière.

Le Congrès a poursuivi son partenariat avec les principales associations européennes représentant des pouvoirs locaux et régionaux en Europe. Le Secrétaire général a présenté les activités du Congrès lors des Assemblées générales de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) (Istanbul, 10 novembre 2010) et de la Conférence des présidents des Régions européennes à pouvoirs législatifs (REGLEG) (Saragosse, Espagne, 18 novembre 2010).

D'autre part, le Congrès a suivi les travaux des différents réseaux qu'il a contribué à créer et auxquels il continue d'apporter son soutien, en particulier l'Association des Agences de la Démocratie locale (AADL), avec laquelle il a organisé une importante conférence à Koutaïssi (Géorgie, 18 novembre 2010) sur le développement de la démocratie locale dans le Sud-Caucase, en coopération avec le Réseau des Associations de pouvoirs locaux d'Europe du Sud-Est (NALAS).

Lors de la conférence organisée à l'occasion du 60e anniversaire du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), à Genève le 28 janvier 2011, Keith Whitmore, président du Congrès, a lancé l'idée d'un partenariat solide avec le CCRE, voix et institution représentative d'associations nationales, en vue de promouvoir une gouvernance multi-niveaux fondée sur des normes communes de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Le président du Congrès est également intervenu lors de la conférence internationale sur les « Les régions européennes à statut particulier », qui s'est tenue à Madère (15 novembre 2010) à l'invitation du président

du Gouvernement de la Région autonome de Madère. La Chambre des régions organisera un débat sur cette question lors de sa session de mars.

Par ailleurs, le 7 février 2011, le groupe de contact « Congrès/Comité des Régions » s'est réuni à Paris. Outre les missions de suivi des élections, le Partenariat oriental et la gouvernance multi-niveaux, le groupe a examiné l'activité relative aux droits et devoirs des élus locaux/régionaux et aux risques de corruption.

Les 25 et 26 février 2011, dans le cadre des bouleversement actuels touchant plusieurs pays arabes, le II^{e} Forum des villes euro-arabes, organisé conjointement par le Congrès, la ville de Malaga, le Comité permanent pour le partenariat euro-méditerranéen des pouvoirs locaux et régionaux (COPPEM) et l'Organisation des villes arabes (OVA), a rassemblé des maires de municipalités européennes et arabes et des représentants d'organisations internationales et d'associations de pouvoirs locaux.

La déclaration adoptée sur les « Expériences et perspectives de coopération pour faire face aux défis communs » met résolument l'accent sur la nécessité d'aider les populations « à bâtir un nouveau modèle de participation des citoyens pour le meilleur développement possible de [la] région ». Les participants des deux rives de la Méditerranée ont manifesté leur commun désir « de la cessation immédiate de tous les crimes contre l'humanité commis contre la population civile ». Dans ce cadre, les participants au forum s'engagent à poursuivre cette action afin de garantir la paix dans leurs pays. Il a été convenu de continuer de promouvoir et de développer la coopération municipale euro-arabe en vue d'une meilleure gouvernance.

Le Forum réaffirme sa volonté de contribuer activement à faire progresser le développement démocratique des communautés concernées, à échanger et à appliquer bonnes pratiques et expertise, ainsi qu'à apporter aide et soutien pour améliorer les normes de bonnes gouvernance locale, les conditions de vie au sein des communautés et les services aux citoyens, et ce pour répondre autant que faire se peut aux aspirations exprimées par les populations.

De surcroît, le Congrès a suivi l'élaboration de la Convention du Conseil de l'Europe contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, finalisée en janvier 2011. Les pouvoirs locaux sont les mieux placés pour proposer des mesures concrètes sur le terrain. Parallèlement à l'information et à la sensibilisation, l'action s'applique, bien sûr, au niveau local, et de nombreuses villes et communes offrent aux femmes victimes de violences physiques la possibilité, par exemple, d'un hébergement alternatif, provisoire ou permanent.

4. Point sur les questions roms

Le Congrès a la ferme intention d'intensifier son action concernant la situation des Roms à l'échelon local et régional, notamment après la réunion à haut niveau sur les Roms qui, le 20 octobre 2010, a souligné l'importance cruciale d'une telle action.

En décembre 2010, le Bureau du Congrès a reconduit M. John Warmisham (Royaume-Uni, SOC) dans ses fonctions de rapporteur thématique sur les Roms et les Gens du voyage. Quant au problème que pose la situation des Roms aux pouvoirs locaux et régionaux, il est porté à l'ordre du jour de la 20^{e} session du Congrès, lequel tiendra un débat d'actualité sur cette question en séance plénière. À la suite du débat, M. Warmisham élaborera un rapport proposant des mesures spécifiques à prendre au niveau local et régional.

Le 18 février 2011, le Bureau du Congrès a également approuvé une proposition d'organiser un Sommet des maires concernés par la situation des Roms. L'objectif est de réunir des représentants d'une variété de villes et de réseaux municipaux agissant ou voulant agir dans ce domaine, en vue d'établir un réseau de coopération européen sur les questions roms à l'échelle locale et régionale.

De plus, le Congrès a commencé de co-organiser cette année la 3^{e} édition de la campagne de sensibilisation Dosta! et du prix Dosta!-Congrès pour les municipalités, qui sera décerné à l'occasion de la 21^{e} session, en octobre 2011.

Dernier point mais non le moindre, le Congrès prête son appui au programme de formation des médiateurs roms, lancé par le Secrétaire général pour les questions relatives aux Roms. En janvier 2011, Keith Whitmore, président du Congrès, a adressé une lettre de soutien aux présidents de délégations nationales et à quelque 40 municipalités de 14 pays sélectionnés pour la première phase du programme de formation, les invitant à désigner des candidats à cette formation.

II. ACTIVITÉS DU BUREAU DU CONGRÈS

Le Bureau s'est réuni à Strasbourg le 3 décembre 2010 et les 14 janvier et 18 février 2011.

Le 3 décembre 2010, le président Whitmore a présenté un bref rapport sur les élections ukrainiennes du 31 octobre 2010, attirant l'attention des membres sur la note d'information concernant cette question. Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, R, SOC), chef de la délégation, et Nigel Mermagen (Royaume-Uni L, GILD), rapporteur, ont été invités à présenter un compte-rendu complet et à engager un échange de vues avec des membres du Bureau sur les élections ukrainiennes. Le projet de rapport, déjà soumis au Bureau pour approbation à l'occasion de sa réunion de février, sera présenté au Congrès lors de la 20e session, en mars 2011.

Le Bureau a également examiné l'invitation de la Commission électorale centrale de Moldavie à observer, le 12 décembre 2010, l'élection du Gouverneur (Bashkan) de Gagaouzie, et il a décidé de la composition de la délégation.

De même, il a examiné l'invitation du ministère albanais des Affaires étrangères à venir observer les élections locales, le 8 mai 2011, et souscrit au principe de cette demande.

D'autre part, il a été décidé d'adopter le Règlement intérieur du Congrès à la lumière du processus de réforme en cours, ainsi que de procéder aux adaptations nécessaires pour accroître l'efficacité des méthodes de travail et concrétiser les résultats sur le terrain.

Le Bureau du Congrès a également examiné la place des groupes politiques au sein des travaux du Congrès.

Le Bureau a approuvé le mandat de chacune des trois nouvelles commissions avec la participation de leurs présidents respectifs (voir l'annexe).

Le 14 janvier 2011, le Bureau a approuvé le calendrier des réunions liées à la 20e session, en mars 2011, et accepté d'organiser des débats d'actualité sur les thèmes suivants :

- En séance plénière : « Les droits de l'homme – action au niveau local et régional »
- À la Chambre des pouvoirs locaux : « Protéger les villes contre les catastrophes naturelles »
- À la Chambre des régions : « Approvisionnement en énergie et efficacité énergétique au niveau régional »

Le projet d'ordre du jour approuvé a été révisé en conséquence (voir l'annexe).

La question de la réforme restant au cœur des préoccupations du Congrès, ont été examinées des initiatives et actions visant à multiplier les échanges de vue et à intensifier la coopération avec une variété de partenaires au sein et hors du Conseil de l'Europe, notamment avec l'Assemblée parlementaire.

Le Bureau du Congrès a discuté du rapport de l'Assemblée parlementaire (25 janvier 2011) concernant le « Suivi de la réforme du Conseil de l'Europe », regrettant qu'aucune consultation n'ait eu lieu entre le rapporteur de l'Assemblée parlementaire et les rapporteurs du Congrès qui traitent de cette question. Les membres du Bureau sont d'avis que l'on peut et doit faire beaucoup plus dans l'intérêt des deux assemblées, composées de représentants élus démocratiquement, pour davantage coopérer et pour accroître l'efficacité de l'ensemble des organes du Conseil de l'Europe.

Lors de sa réunion du 18 février 2011, le Bureau du Congrès a rendu hommage à la regrettée Mme Hilde Zach (Autriche), membre de longue date du Congrès, ancienne maire d'Innsbruck et présidente de la Commission de la culture et de l'éducation du Congrès.

Le Bureau a également examiné les résultats des élections locales en Ukraine (31 octobre 2010) et ceux de l'élection du Gouverneur (Bashkan) de Gagaouzie (Moldova).

Le processus de réforme visant à promouvoir de possibles synergies avec le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe a fait l'objet de nouvelles discussions et propositions, lesquelles seront soumises et approfondies, notamment avec le CDLR.

III. PROCHAINE SESSION

Avec cette première série de décisions déjà adoptées lors de la 19e session, il tarde à ce nouveau Congrès restructuré et plus opérationnel de s'imposer sur la scène politique européenne. Le voici paré pour accomplir, avec énergie et dynamisme, sa mission centrale qui est de suivre et renforcer la démocratie territoriale sur tout notre continent et d'améliorer la gouvernance locale et régionale.

La 20e session plénière du Congrès, du 22 au 24 mars 2011, poursuivra les efforts de réforme. Les priorités de travail s'articuleront autour de trois grandes questions à traiter lors de la prochaine session plénière, à savoir :

- le processus de réforme en cours
- les droits de l'homme au niveau local
- la situation des Roms en Europe

Un dialogue politique avec Johannes Hahn, Commissaire européen responsable des politiques régionales, est prévu le 24 mars 2011, et devrait permettre d'approfondir et de renforcer les moyens d'intensifier l'interaction concrète entre l'Union européenne et le Congrès, tout particulièrement en matière de gouvernance multi-niveaux.

IV ANNEXES

1. Avant-projet d'ordre du jour de la 20ème Session du Congrès

20ème SESSION

AVANT- PROJET D'ORDRE DU JOUR - CG(20)OJ1PROV
(dernière mise à jour : 3 mars 2011)

REUNION PUBLIQUE

20e Session du Congrès

Strasbourg, Palais de l'Europe,
22-24 mars 2011

L'attention des Membres est attirée sur :

- Les délais de dépôt des **questions écrites** pour réponse orale (bureau 1081) **:** chaque membre doit se limiter à une question au **Secrétaire Général** (délai : **mardi 22 mars à 16h00**) et une question à la **Présidence du Comité des Ministres** (délai : **mardi 22 mars à 15h00**).
- Les délais de **dépôt des amendements** (bureau 1081) **:** au plus tard à **10 h**, la veille du jour où le débat est ouvert sur les textes auxquels ils se réfèrent.
- **Inscription des orateurs aux débats** : les fiches d'inscription aux débats sont à remettre au Secrétariat de la Séance devant la table de la Présidence.
- **Bureau des finances** pour le remboursement des frais de séjour et de voyage : bureau 1040.
- **Service de la Séance** pour toutes autres questions : bureau 1081.

Lundi 21 mars

Veille de la session

REUNIONS DES BUREAUX

Bureau de la Chambre des régions (salle 6)
9h00 – 10h00

Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux (salle 7)
10h00 – 11h00

Bureau du Congrès (salle 8)
11h00 – 12h30

14h00 – 16h00

Mardi 22 mars (matin)

REUNIONS DES GROUPES POLITIQUES

Groupe Parti Populaire Européen/Démocrates Chrétiens (PPE/DC) (salle 9)
8h30 – 10h30

Groupe Socialiste (SOC) (salle 10)
8h30 – 10h30

Groupe Indépendant, Libéral et Démocratique (GILD) (salle 11)
8h30 – 10h30

Réunion des **Secrétaires des délégations** (salle 7) – 9h00 – 10h00

SÉANCE PLÉNIÈRE – Hémicycle – 10h45 – 12h45

- **Ouverture de la 20ème Session**
  par **Keith WHITMORE**, Royaume-Uni (L, GILD), Président du Congrès

- **Vérification des pouvoirs des nouveaux membres et des nouvelles procédures de désignation**
  Présentation par les Rapporteurs :
  Anders KNAPE, Suède (L, PPE/DC) et **Ignacio SANCHEZ AMOR**, Espagne (R, SOC)

  Débat et vote
  [CG(20)2] (RES)

- **Adoption du projet d'ordre du jour de la session**
  [CG(20)OJ1PROV]

- **Débat : Les Droits de l'Homme – action au niveau local et régional**

  Communication de **Thomas HAMMARBERG**, Commissaire aux Droits de l'Homme

  Communications de deux orateurs invités (à confirmer)

  Débat

Mardi 22 mars (après-midi)

SÉANCE PLÉNIÈRE – Hémicycle – 14h45 – 18h30

- **Adoption du projet de rapport de la dernière séance de la 19ème Session (28 octobre 2010)**
  [CG(19)PV3 am]
  [CG(19)PV3 pm]

- **Communication du Président du Congrès**
  Présentation par **Keith WHITMORE**, Royaume-Uni (L, GILD)
  [CG(20)3]

  Débat

- **Débat d'urgence : La réforme du Conseil de l'Europe – Le rôle du Congrès**

  Communications de :

  - **Philippe RICHERT**, Ministre des collectivités territoriales de France

  - **Viktor TYKHONOV**, Premier Ministre Adjoint, Ministre du Développement régional, de la Construction et du logement et de l'Economie communautaire d'Ukraine

- **Débat sur des questions d'actualité : La situation des Roms en Europe – un défi pour les pouvoirs locaux et régionaux**

  Communications de :

  - **Jeroen SCHOKKENBROEK**, Représentant Spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour les questions relatives aux Roms

  - **Rudolf SARKÖZI**, Président du Conseil consultatif de la minorité nationale des Roms et ancien Conseiller d'arrondissement de Vienne

  - **Penka PENKOVA**, Maire de Lom (Bulgarie), ville lauréate du Prix Dosta!/Congrès pour les municipalités 2008 (à confirmer)

Mercredi 23 mars (matin)

Réunions – 9h00 – 9h45
Bureau de la Chambre des régions (salle 8)
Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux (salle 6)

CHAMBRE DES REGIONS – Hémicycle – 10h00 – 13h00

- **Ouverture par le Président**
  Herwig VAN STAA, Autriche (PPE/DC)

- **Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre**
  [CPR(20)OJ1PROV]

- **Communication du Président**
  Herwig VAN STAA, Autriche (PPE/DC)
  [CPR(20)1]

- **Défis pour les régions d'Europe (2011 – 2020)**

  Communication de :
  - **Michèle SABBAN**, Présidente de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

  Echange de vues

- **Coopération entre le Congrès et les associations représentatives des régions en Europe**
  [RES 314(2010)]

  Communications de :
  - **Jean-Luc VANRAES**, Président de la Conférence des régions européennes à pouvoirs législatifs (REGLEG), Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures (Belgique)

  - **Nazario PAGANO**, Président de la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE)

  Echange de vues sur le suivi de la Résolution 314(2010)

- **Régions européennes à statut particulier : atouts et perspectives**

  Communications de :
  - **João JARDIM**, Président du gouvernement de la région de Madère (Portugal) (à confirmer)

  - **Victorin LUREL**, Président du Conseil Régional de Guadeloupe (France) (à confirmer)

  - **Lorenzo DELLAI**, Président de la Province autonome de Trento (Italie) (à confirmer)

  - **Vladimir KONSTANTINOV**, Président du Conseil Suprême de la République autonome de Crimée (Ukraine) (à confirmer)

  Echange de vues sur le suivi de la Conférence internationale
  (Madère, Portugal, 15 novembre 2010)

- **Rôle des médiateurs régionaux en Europe** (à confirmer)

  Communications de :
  - **Tom FRAWLEY**, Médiateur d'Irlande du Nord (Royaume-Uni)
  - **Burgi VOLGGER**, Médiateur du Tyrol du Sud (Autriche)

- **Approvisionnement en énergie et efficacité énergétique au niveau régional**
  Communication de :
  - **Svetlana ORLOVA**, Vice-Présidente du Congrès (Fédération de Russie)

  Echange de vues

- **Clôture** par le Président

Mercredi 23 mars (matin)

CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX – Salle 1 – 10h00 – 13h00

- **Ouverture par le Président**
  Jean-Claude FRECON, France (SOC)

- **Présentation de l'ordre du jour et adoption du projet de calendrier des travaux de la Chambre**
  [CPL(20)OJ1PROV]

- **Communication du Président**
  Jean-Claude FRECON, France (SOC)
  [CPL(20)1]

- **Semaine Européenne de la Démocratie Locale**
  Présentation : **John WARMISHAM**, Royaume-Uni (SOC), Coordinateur de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale

- **Relever le défi des tensions interculturelles et interreligieuses au niveau local**
  Rapporteur : **Esther MAURER**, Suisse (SOC)
  Présentation du rapport : **Sandra BARNES**, Royaume-Uni (NR)

  Débat et vote
  [CPL(20)2] (RES et REC)

- **Démocratie locale à Malte**
  Présentation par le Rapporteur : **Emil CALOTA**, Roumanie (SOC)

  Débat et vote
  [CPL(20)3] (REC)

- **Débat : Protéger les villes contre les catastrophes naturelles**

  - Présentation de la campagne « Rendre les villes résilientes » par **Helena MOLIN-VALDES,** Directrice adjointe du Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (UNISDR)

  - Présentation par un représentant d'ICLEI – Les Gouvernements Locaux pour le Développement durable (à confirmer)

  - Présentation par **Stephan KIRICHUK,** Président du Congrès national russe des municipalités

  Débat

- **Clôture** par le Président

Mercredi 23 mars (après-midi)

SÉANCE PLÉNIÈRE – Hémicycle – 14h30 – 16h00

- **Adoption de la composition de la Commission Permanente et des commissions statutaires**
  [CG(20)4PROV]

- Allocution de **Thorbjørn JAGLAND**,
  Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

  Réponse orale aux questions écrites
  Délai pour le dépôt de questions écrites: Mardi 22 mars à 16h00

- Allocution de **Osman GÜNEŞ**, Sous-secrétaire du Ministère de l'Intérieur de Turquie
  au nom de la Présidence du **Comité des Ministres** du Conseil de l'Europe (à confirmer)

  Réponse orale aux questions écrites
  Délai pour le dépôt de questions écrites: Mardi 22 mars à 15h00

REUNIONS DES COMMISSIONS

Commission des questions d'actualité (salle 8)
16h15 – 19h00

Commission de la gouvernance (salle 9)
16h15 – 19h00

Commission de suivi (salle 10)
16h15 – 19h00

Jeudi 24 mars (matin)

Bureau du Congrès – 9h00 – 9h45 (salle 8)

SÉANCE PLÉNIÈRE – Hémicycle – 10h00 – 13h00

- **Adoption formelle des textes approuvés par les Chambres**
  [CG(20)5]

- **Démocratie locale et régionale en Turquie**
  Présentation par les Rapporteurs :
  Anders KNAPE, Suède (L,PPE/DC) et **Herwig VAN STAA**, Autriche (R, PPE/DC)

  Débat et vote
  [CG(20)6] (REC)

- **Observation des élections municipales en Ukraine (31 octobre 2010)**
  Présentation par le Rapporteur : **Nigel MERMAGEN**, Royaume-Uni (L, GILD)

  Débat et vote
  [CG(20)7] (RES et REC)

- **Pour une coopération renforcée avec l'Union européenne**

  Communication de **Johannes HAHN**, Commissaire européen en charge de la politique régionale, Commission européenne de l'Union européenne

  Débat

Jeudi 24 mars (après-midi)

SÉANCE PLENIERE – Hémicycle – 15h00 – 17h00

- **Démocratie locale et régionale en Autriche**
  Présentation par les Rapporteurs :
  Marc COOLS, Belgique (L,GILD) et **Irene LOIZIDOU**, Chypre (R, PPE/DC)

  Débat et vote
  [CG(20)8] (REC)

- **Démocratie locale et régionale en Roumanie**
  Présentation par le Rapporteur : **Jean-Claude FRECON**, France, (L, SOC)

  Débat et vote)
  [CG(20)9] (REC)

- **Clôture de la session par le Président du Congrès**

2. Autres activités et événements: 31 octobre 2010 – 28 février 2011

31 octobre	Elections Locales en Ukraine
3 novembre	44e réunion du Consel exécutif du Centre Nord Sud et Forum de Lisbonne
3 novembre	Visite du monitoring en Lettonie
8 novembre	Visite du monitoring en Slovénie
15 novembre	Conférence sur les “Régions européennes à statut spécial: atouts et perspectives”
18 novembre	Dialogue interculturel et interreligieux: 2e rencontre de Montchanin
24 novembre	Visite de monitoring du Congrès en Bulgarie
26 novembre	Mise en oeuvre des droits fondamentaux au niveau local et régional suite à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne (organisé par l'Agence des droits fondamentaux)
29 novembre	Visite de monitoring en France
29 novembre	Formation sur l'observation des élections
3 décembre	Bureau du Congrès et de ses chambres
7 décembre	Plate forme d'acteurs sur la stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local
9 décembre	Mission d'évaluation du Congrès en République de Moldova, dans le cadre des élections du Gouverneur de l'Unité Territoriale Autonome de Gagaouzie
10 décembre	Réunion de la Commission de Suivi
17 décembre	La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)
12 janvier	Réunion bipartite des Présidents du Congrès et du Comité des Régions
13 janvier	Réunion du Groupe Chaves
14 janvier	Bureau du Congrès et de ses chambres ; Réunion collective avec le Bureau du CDLR
7 février	Groupe de contact Comité des Régions / Congrès
8 février	Réunion de coordination de la Semaine européenne de la démocratie locale
17 février	Réunion de la Commission du suivi
18 février	Bureau du Congrès et de ses chambres
19 février	Conférence sur l'avenir européen des Balkans occidentaux
25 février	2ème Forum des villes euro-arabes

3. Mandats des commissions du Congrès

Commission pour le respect des obligations et engagements pris par les États signataires de la Charte européenne de l'autonomie locale

A. Mandat général

1. La Commission pour le respect des obligations et engagements pris par les États signataires de la Charte européenne de l'autonomie locale (CEAL) (ci-après, la « Commission de suivi ») peut examiner toute question relevant de son mandat spécifique (article 36 du Règlement intérieur) et de la Résolution 309 (2010) relative à la réforme du Congrès : structures et méthodes de travail.

2. La Commission de suivi établit des rapports, y compris une résolution et/ou une recommandation, pour des débats au sein du Congrès ou de ses Chambres :

- lorsque cela est prévu par le Règlement intérieur du Congrès, en particulier son article 36, et par le présent mandat ;
- lorsque cela est prévu par des textes adoptés par le Congrès ;
- lorsqu'elle en est chargée par le Bureau du Congrès ou les Bureaux des Chambres.

3. La Commission contrôle les suites données aux textes adoptés par le Congrès ou ses Chambres sur la base de leurs rapports (article 36).

4. La Commission peut proposer au Bureau des activités pour faire progresser la démocratie locale et régionale, conformément aux priorités fixées par le Congrès.

5. La Commission peut organiser des conférences, des auditions et d'autres manifestations qui relèvent de son mandat spécifique et qui sont liées à son programme de travail, sous réserve de disposer des fonds nécessaires.

6. La Commission prépare la contribution du Congrès aux autres activités du Conseil de l'Europe qui relèvent de sa compétence.

7. La Commission est habilitée à établir des relations de travail, dont le développement lui incombe, avec les structures et organes compétents du Conseil de l'Europe, les observateurs auprès du Congrès et les organisations internationales et européennes pertinentes.

8. La Commission entretient d'étroites relations de travail avec les associations nationales de collectivités locales et/ou régionales des États membres du Conseil de l'Europe, afin :

- de réunir des informations sur les problèmes existants et émergents ;
- de relayer les recommandations de la Commission pour l'adoption de mesures au niveau territorial ;
- de contribuer aux suites données à ces recommandations.

B. Mandat spécifique

9. Conformément aux Résolutions du Congrès 296 (2010), 307 (2010) et 309 (2010), la Commission de suivi a la responsabilité de veiller au développement et au maintien par les États membres de la démocratie locale et régionale, dans le plein respect de leurs obligations souscrites en vertu de la Charte européenne de l'autonomie locale et de son Protocole additionnel – lorsqu'il sera entré en vigueur – conclus au sein de l'Organisation et auxquels ils sont parties. Cela s'applique aussi aux États qui se préparent à ratifier la Charte.

10. La Commission a notamment la charge :

10.1 - d'assurer le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale,

10.2 - d'élaborer des rapports sur la situation de la démocratie locale et régionale en Europe

10.3 - de suivre l'évolution de certaines questions concernant la démocratie locale et régionale dans les États membres.

10.4 – de veiller à ce que ses recommandations aux États membres soient suivies d'effet

11. La Commission de suivi entreprend en particulier :

11.1 - une mission régulière générale de suivi pays par pays dans chaque État membre environ tous les cinq ans ;

11.2 - l'examen d'un aspect particulier de la Charte, sur décision du Bureau ou de la Commission ;

11.3 - des missions d'enquête pour examiner, sur décision du Bureau, des cas particuliers préoccupants.

12. Dans son travail de suivi, la Commission doit prendre en considération :

12.1 - les conclusions et recommandations du Congrès concernant les missions d'observations des élections

12.2 - la situation des droits de l'homme au niveau local et régional en Europe et, conformément à la Résolution 296 (2010), élaborer de façon régulière un rapport sur cette question précise.

13. La Commission met au point une stratégie visant à renforcer la capacité des organes internes de suivi pour que ceux-ci exercent leur fonction de suivi d'une manière efficace. Elle coordonne ses activités si possible avec d'autres organes de suivi du Conseil de l'Europe qui travaillent sur des questions connexes, en vue d'améliorer la mise en œuvre de ses recommandations.

14. Sur la base des activités ci-dessus, la Commission doit participer aux efforts de clarification de l'interprétation des instruments juridiques du Conseil de l'Europe ainsi que de ses autres textes, dans le domaine de la démocratie locale et régionale, notamment de la Charte européenne de l'autonomie locale, des recommandations et résolutions pertinentes adoptées par le Congrès, ainsi que le Cadre de Référence pour la Démocratie Régionale.

15. La Commission doit adresser au Bureau du Congrès des propositions visant à améliorer l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale.

16. La Commission doit prendre l'initiative d'un dialogue post-suivi et élaborer, en tant que de besoin, des programmes ciblés d'assistance concernant des questions d'intérêt commun mises en évidence lors des visites de suivi, afin d'apporter aux collectivités locales et régionales une assistance concrète et d'assurer le suivi efficace de ses recommandations.

17. La Commission établit et développe des relations de travail avec les structures et organes compétents du Conseil de l'Europe, notamment avec les organes subsidiaires compétents du Comité des Ministres, la Commission de l'Assemblée parlementaire pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe, le Commissaire aux droits de l'homme et la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise),

Commission de la gouvernance

A. Mandat général

1. La Commission de la gouvernance peut examiner toute question relevant de son mandat spécifique (article 36 du Règlement intérieur) et de la Résolution 309 (2010) relative à la réforme du Congrès : structures et méthodes de travail.

2. La Commission établit des rapports, y compris une résolution et/ou une recommandation, pour des débats au sein du Congrès ou de ses Chambres :

- lorsque cela est prévu par le Règlement intérieur du Congrès, en particulier son article 36, et par le présent mandat ;
- lorsque cela est prévu par des textes adoptés par le Congrès ;
- lorsqu'elle en est chargée par le Bureau du Congrès ou les Bureaux des Chambres.

3. La Commission contrôle les suites données aux textes adoptés par le Congrès ou ses Chambres sur la base de leurs rapports (article 36).

4. La Commission peut proposer au Bureau des activités pour faire progresser la démocratie locale et régionale, conformément aux priorités fixées par le Congrès.

5. La Commission peut organiser des conférences, des auditions et d'autres manifestations qui relèvent de son mandat spécifique et qui sont liées à son programme de travail, sous réserve de disposer des fonds nécessaires.

6. La Commission prépare la contribution du Congrès aux autres activités du Conseil de l'Europe qui relèvent de sa compétence.

7. La Commission est habilitée à établir des relations de travail, dont le développement lui incombe, avec les structures et organes compétents du Conseil de l'Europe, les observateurs auprès du Congrès et les organisations internationales et européennes pertinentes.

8. La Commission entretient d'étroites relations de travail avec les associations nationales de collectivités locales et/ou régionales des États membres du Conseil de l'Europe, afin :

- de réunir des informations sur les problèmes existants et émergents ;
- de relayer les recommandations de la Commission pour l'adoption de mesures au niveau territorial ;
- de contribuer aux suites données à ces recommandations.

B. Mandat spécifique

9. La Commission examine les questions juridiques et politiques qui concernent le développement effectif de la bonne gouvernance et de la démocratie au niveau local et régional.

10. La Commission étudie en particulier :

10.1 - l'extension et le développement des instruments juridiques et recommandations du Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie locale et régionale ;

10.2 - les questions relatives à la gouvernance et au fonctionnement des collectivités locales et régionales, notamment la participation des citoyens au niveau local et régional ainsi que, conformément à la Résolution 309 (2010), les finances publiques, la coopération transfrontalière et interrégionale et l'e-démocratie.

11. La Commission suit les activités de la Conférence des ministres responsables des collectivités locales et régionales ainsi que les suites qui lui sont données et elle prépare la contribution du Congrès à la Conférence.

12. La Commission établit et développe des relations de travail avec les structures et organes compétents du Conseil de l'Europe, notamment la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales de l'Assemblée parlementaire ainsi que les organes subsidiaires compétents du Comité des Ministres, tels que le Comité européen sur la démocratie locale et régionale (CDLR) et ses sous-comités.

Commission des questions d’actualité

A. Mandat général

1. La Commission des questions d’actualité peut examiner toute question relevant de son mandat spécifique (article 36 du Règlement intérieur) et de la Résolution 309 (2010) relative à la réforme du Congrès : structures et méthodes de travail.

2. La Commission établit des rapports, y compris une résolution et/ou une recommandation, pour des débats au sein du Congrès ou de ses Chambres :

- lorsque cela est prévu par le Règlement intérieur du Congrès, en particulier son article 36, et par le présent mandat ;
- lorsque cela est prévu par des textes adoptés par le Congrès ;
- lorsqu'elle en est chargée par le Bureau du Congrès ou les Bureaux des Chambres.

3. La Commission contrôle les suites données aux textes adoptés par le Congrès ou ses Chambres sur la base de leurs rapports (article 36).

4. La Commission peut proposer au Bureau des activités pour faire progresser la démocratie locale et régionale, conformément aux priorités fixées par le Congrès.

5. La Commission peut organiser des conférences, des auditions et d'autres manifestations qui relèvent de son mandat spécifique et qui sont liées à son programme de travail, sous réserve de disposer des fonds nécessaires.

6. La Commission prépare la contribution du Congrès aux autres activités du Conseil de l'Europe qui relèvent de sa compétence.

7. La Commission est habilitée à établir des relations de travail, dont le développement lui incombe, avec les structures et organes compétents du Conseil de l'Europe, les observateurs auprès du Congrès et les organisations internationales et européennes pertinentes.

8. La Commission entretient d'étroites relations de travail avec les associations nationales de collectivités locales et/ou régionales des États membres du Conseil de l'Europe, afin :

- de réunir des informations sur les problèmes existants et émergents ;
- de relayer les recommandations de la Commission pour l'adoption de mesures au niveau territorial ;
- de contribuer aux suites données à ces recommandations.

B. Mandat spécifique

9. La Commission est chargée :

9.1- d'étudier le rôle des collectivités locales et régionales en ce qui concerne les grands défis de la société moderne ;

9.2- d'apporter une réponse rapide à ces défis en recommandant des actions concrètes au niveau national, régional et local ;

9.3- de concevoir des activités sur des questions thématiques telles que la cohésion sociale, le dialogue interculturel, l'éducation, la culture et le développement durable,

dans la perspective des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et en tenant compte des priorités fixées par la Présidence du Comité des Ministres et la Conférence des ministres responsables des collectivités locales et régionales.

10. La Commission doit notamment :

10.1 - mettre en évidence les problèmes immédiats et potentiels ainsi que les situations existantes ou émergentes dans les États membres du Conseil de l'Europe qui ont des répercussions sur la démocratie locale et régionale ;

10.2 - pendant les sessions du Congrès, élaborer des rapports et organiser des débats sur les questions d'actualité et les situations d'urgence ainsi que sur les crises qui touchent des collectivités locales et régionales des États membres du Conseil de l'Europe, et recommander des réponses concrètes.

11. La Commission suit les activités des organes compétents du Conseil de l'Europe et entretient des relations de travail avec eux, en particulier avec les organes subsidiaires du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire, en fonction des questions qu'elle traite.

4. Forum des villes euro-arabes – Projet de déclaration

II[e] Forum des villes euro-arabes
« Expériences et perspectives de coopération pour faire face au défis communs »

Malaga, 25-26 février 2011

Projet de déclaration

Le II[e] Forum des villes euro-arabes[1] intervient à un moment particulièrement historique, alors que les peuples de nombreux pays sont en quête de démocratie, de progrès, de reconnaissance et de participation.

1. Le Forum rend hommage au courage des femmes et des hommes, des villes et des communautés qui s'engagent actuellement sur la voie de la démocratie et de l'acquisition de libertés fondamentales, notamment le droit à la protestation et la liberté d'expression. Le Forum réclame la cessation immédiate de tous les crimes contre l'humanité commis contre la population civile. Dans ce cadre, les participants au forum s'engagent à poursuivre cette action afin de garantir la paix dans leurs pays.

2. Cet appel à la démocratie ouvre de nouvelles perspectives. « En tant que représentants des autorités qui sont plus proches du peuple, nous sommes prêts à bâtir un nouveau modèle de participation des citoyens pour le meilleur développement possible de notre région. » Il est temps d'inventer l'avenir dans l'intérêt supérieur du peuple. Nous sommes réunis à Malaga, les 25 et 26 février 2011, pour exprimer notre volonté commune de mener de nouveaux projets, ensemble et avec nos citoyens respectifs, visant à bâtir le nouveau modèle de développement que les citoyens espèrent. Nous sommes prêts à engager avec nos gouvernements nationaux et avec les organisations internationales un dialogue en faveur d'une meilleure représentation citoyenne et des mouvements du changement dans nos villes.

3. Aujourd'hui, nous assistons à une période de profonds changements sociaux et politiques, où les citoyens exigent un monde respectueux des principes fondamentaux de démocratie, participation, justice et coexistence pacifique, conformément à la résolution adoptée le 25 février 2011 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, ainsi qu'à toutes les déclarations de l'ONU relatives aux conflits dans la région. Les liens et les relations d'amitié qui unissent nos communautés nous permettent d'échanger nos vues sur ces événements et ces processus extraordinaires qui soulèvent le monde arabe, et qui doivent être consolidés par des changements institutionnels.

4. Dans le même esprit, nous saluons la Stratégie régionale de l'Alliance des Civilisations pour la Méditerranée, adoptée par l'ONU à Malte en novembre 2010, qui entend améliorer la compréhension et les relations de coopération parmi les nations et les peuples de toutes cultures et religions et, par là même, qui aide à combattre les forces qui alimentent la polarisation et l'extrémisme. Nous savons qu'en matière de coopération, la Stratégie régionale ouvre de nouvelles perspectives car la coopération entre villes (ou la diplomatie des villes) dans la région méditerranéenne compte parmi ses dix domaines prioritaires interdépendants d'action et de synergie pour 2011-2013.

5. Nous réaffirmons notre engagement à promouvoir et à développer une coopération municipale euro-arabe pour une meilleure gouvernance locale axée sur les questions abordées au cours des quatre sessions du 2[e] Forum, à savoir :

- Gouvernance locale et nouveaux défis
- Gestion urbaine pour le développement durable et services municipaux
- Instruments financiers
- Culture, patrimoine et tourisme

6. Nous, représentants de villes européennes et arabes, mais aussi d'institutions et d'associations concernées, avons examiné ces thèmes et souligné ce qui suit :

a) En tant que plate-forme permettant d'améliorer des relations partenariales parmi les villes européennes et arabes, en ce moment particulier, le Forum est de toute première importance pour faire progresser le développement démocratique de nos communautés, pour échanger et appliquer bonnes pratiques et expertise, ainsi que pour apporter aide et soutien en vue de rehausser les normes de bonne gouvernance locale, les conditions de vie dans nos communautés et les services à nos citoyens. Nous espérons que les situations actuelles affectant nos homologues dans plusieurs pays arabes conduiront à un degré supérieur de participation publique et renforceront l'administration et la démocratie locales, répondant ainsi aux aspirations du peuple.

[1] Ce II[e] Forum est organisé dans le cadre d'une initiative qui a débuté avec la Conférence des villes euro-arabes, tenue à Marrakech en octobre 1988, et qui s'est poursuivie avec la Conférence de Valence, en septembre 1994, puis avec le I[er] Forum de Dubaï, en 2008.

b) Nous soulignons combien il est important de promouvoir la participation effective des citoyens, en particulier des jeunes et des femmes, à la gouvernance des villes.

c) Nous reconnaissons la nécessité de multiplier les efforts pour protéger l'environnement et pour trouver un juste équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale, en tenant compte de questions essentielles au développement durable dans nos villes. Nous essaierons de travailler à des solutions intégrées favorables au développement de services municipaux et urbains.

d) C'est pourquoi nous insistons sur importance de la coopération entre les villes pour trouver des ressources financières permettant de développer des projets, ainsi que de renforcer l'infrastructure, les services de transports en commun, le logement, l'assainissement des ressources en eau, le traitement des déchets, la protection de l'environnement, le patrimoine culturel, le tourisme, etc.

e) Nous encourageons vivement la création d'un cadre compétitif et de la capacité financière correspondant aux nouveaux défis, travaux et responsabilités de nos institutions locales, de manière à leur permettre – en accord avec le principe de subsidiarité et avec le rapport GOLD du CGLU[2] – d'organiser et de gérer une partie substantielle des affaires publiques en se rapprochant des citoyens, ainsi que de renforcer le rôle de nos villes dans le développement économique et social des nations européennes et arabes, conformément aux dix recommandations sur le financement des villes.

f) Nous rappelons que le patrimoine culturel, avec la variété de ses éléments et de son étendue, constitue un bien unique non seulement pour toutes les villes ou pour notre pays, mais pour toute l'humanité. Aussi est-il nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies pour le préserver et l'enrichir aux fins du développement durable de nos villes.

6. Convaincus de l'intérêt mutuel de la coopération dans ces domaines, les organisateurs du Forum (OVA, Congrès du Conseil de l'Europe, CCRE, COPPEM et la Ville de Malaga) travailleront en étroite collaboration à l'identification d'un plan d'action possible pour répondre aux attentes de nos populations, en quête d'une vie meilleure.

7. Le Forum, heureux de la décision européenne d'allouer des fonds pour soutenir la transition dans la région méditerranéenne, demande à l'UE d'en consacrer une partie pour favoriser l'émergence d'une autonomie locale. À cette fin, le Forum salue toute initiative qui favorisera les échanges et la coopération – ainsi la proposition d'organiser une conférence internationale sur le soutien des réformes politiques et économiques. Qui plus est, nous demandons à ce que les pouvoirs locaux soient pleinement associés à ce processus. Nous conseillons vivement aux membres du Forum de maintenir leur étroite coopération, dans un esprit de solidarité.

8. Conformément aux décisions du Forum de Dubaï, le prochain Forum se réunira dans une ville arabe en 2014.

9. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au maire et à la municipalité de Malaga pour leur accueil et pour leur soutien au II^{e} Forum des villes euro-arabes.

[2] Possible note de bas de page à ajouter par le CCRE à propos de ce rapport.